

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 27 novembre 2023

Date de la convocation: 20/11/2023

Membres en exercice :
67

Présents : 52

Votants : 57

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept novembre le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Philippe CUROY, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Michel DULON, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Jacques MATIGNON, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Christelle RAVERDY, Bernard REBILLOU, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Véronique DUPORGE, Vincent LAFAYE, François LUC, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés :

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, Francis LAPEYRE, Jean-Claude RIBEIRO, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUBOS

DEL_2023_092M - Objet : COMPETENCE VOIRIE - MODIFICATION

Monsieur Joël LEHOUARNER, Vice-Président en charge des infrastructures routières, restitue le travail de la Commission voirie ainsi que l'analyse réalisée par ses soins au vu des éléments portés à sa connaissance ou prospectés.

Après un rappel du classement des voix opéré en 2017 et inscrit dans les statuts de la CDC (intérêt communautaire), est soumis au vote des Conseillers Communautaires la restitution éventuelle de la compétence voirie aux communes membres, la catégorie

des voies à charge de la collectivité, l'augmentation de la participation financière des communes membres, coût au ml.

Après débats,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE NE PAS RESTITUER** la compétence voirie aux communes membres :
25 votes POUR restituer la compétence voirie aux communes membres, 29 votes CONTRE restituer la compétence voirie aux communes membres, 3 Non Votants ;
- **DE RESTITUER** les voies classées catégorie 3 aux communes membres, la Communauté des Communes conservant les voies classées catégories 1 et 2 :
36 votes POUR la restitution des voies catégorie 3 aux communes membres, 18 votes CONTRE la restitution des voies catégorie 3 aux communes membres, 1 Abstention, 2 Non Votants ;
- **D'AUGMENTER** en 2024 la participation des communes membres à hauteur de 2.70 € le ml de voirie transféré à la Communauté des Communes :
31 votes POUR l'augmentation à hauteur de 2.70 € le ml, 24 votes CONTRE l'augmentation à hauteur de 2.70 € le ml, 2 Abstentions.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE

